

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2020

Etaient présents : Mmes Stéphanie DUCHALET, Delphine PHLIX, Marie PRYMAS, MM. Bruno CHEZEAU, Jérôme DUCHALET, Jean-Pierre DURAND, Laurent GUILLOMET, Bernard LAVEDRINE, Daniel SIODLAK, Michel VERNAUDON, Christophe VIRLOGEUX.

Etaient absents excusés : Mme Myriam AURAT (pouvoir donné à M. Bernard LAVEDRINE), M. Carlos SOARES (pouvoir donné à M. Laurent GUILLOMET).

Secrétaire de séance : Mme Delphine PHLIX.

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Pas d'objection.

### **DELIBERATIONS**

#### **2020/01 : Renouveau de dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques – campagne 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 6 juillet 2017, ce dernier avait accordé une dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à la demande conjointe de la mairie et du conseil d'école de Vaux sous certaines conditions (les journées d'école ne doivent pas dépasser 6h00 et les demi-journées 3h30 pour des semaines de 24h00).

Cette dérogation n'étant applicable que sur 3 ans, il est demandé à la municipalité de renouveler ou d'actualiser son choix.

Vu la délibération n° 2017/53 validant le passage à la semaine de quatre jours, et afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune, en accord avec le conseil d'école, souhaite maintenir ce rythme scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient la semaine de quatre jours pour une période de 3 ans et charge M. le Maire d'effectuer les démarches en ce sens auprès de la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale).

Pour extrait certifié conforme.

#### **2020/02 : Projet ENIR – Complément d'équipement numérique pour l'école**

Par délibération en date du 12 juin 2019, le Conseil Municipal a accepté la convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » pour l'achat d'équipements numériques mobiles pour l'école avec versement d'une subvention par l'académie.

Par délibération en date du 9 décembre 2019, l'achat d'un PC portable a été validé pour une utilisation performante des tableaux numériques.

Afin de relier efficacement les installations actuelles entre elles et d'exploiter au mieux la connexion, un kit de 3 boîtiers CPL est conseillé par la société VIDELIO.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société VIDELIO pour un montant de 156,47 € HT soit 187,76 € TTC ;
- dit que les crédits correspondants seront prévus au compte 2183 opération 75.

Pour extrait certifié conforme.

#### **2020/03 : Renouveau d'un contrat emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

En complément de la délibération n° 2019/52 du 29 août 2019 portant création d'un poste non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à

l'absence d'un agent titulaire placé en détachement,

Vu l'établissement du contrat d'engagement, par arrêté n° 2019/46, entre la Commune de Vaux et Madame Carole DESFOUGERES en qualité d'adjoint administratif contractuel pour une durée de 6 mois renouvelable et arrivant à terme le 29/02/2020,

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler ledit contrat pour une durée de 6 mois supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prolonger la durée du contrat de Madame Carole DESFOUGERES pour une durée de 6 mois jusqu'au 31/08/2020.

Pour extrait certifié conforme.

#### **2020/04 : Don pour l'école élémentaire de Madame GATIGNOL**

M. le Maire informe l'Assemblée que Madame Annie GATIGNOL, domiciliée sur la commune de Vaux, a fait un don de 40 € (quarante euros) en faveur de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du don.

Pour extrait certifié conforme.

#### **2020/05 : Validation protocole d'accord dossier MATHONIER/Commune de Vaux**

Dans le cadre du dossier qui oppose la Commune de Vaux aux conjoints MATHONIER, une réunion plénière s'est déroulée le 20 décembre 2019 au Tribunal de Grande Instance de Montluçon en présence de la médiatrice Madame Catherine PERRAUDIN au cours de laquelle un protocole d'accord a été proposé pour répondre aux différends qui opposent les protagonistes.

Les éléments suivants ont été présentés ainsi dans un courrier adressé à Monsieur le Maire :

- « - *En lieu et place des deux panneaux d'interdiction de stationner situés dans l'impasse des Alliés, il sera implanté un panneau d'interdiction de circulation sauf riverains en début de cette impasse. Monsieur le Maire prendra un arrêté concordant.*
- *Les deux plots situés devant le numéro 2 de l'impasse des Alliés seront retirés pour permettre le stationnement de véhicule(s).*
- *Il sera prévu un délai de deux mois pour la réalisation de ces deux dispositions à compter de la signature dudit protocole. »*

Après lecture et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et charge Monsieur le Maire d'engager les travaux.

Pour extrait certifié conforme.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Afin de sécuriser la fontaine au lieu-dit Les Bernards, deux buses en béton seront posées par l'association AESPV de Vaux.
- A la suite du décès de Monsieur Serge BOULADE, maire d'Audes, Monsieur Jérôme DUCHALET souhaiterait baptiser un lieu de la commune au nom de Serge BOULADE avec l'aval de la famille.
- Un accord de principe est donné à Monsieur CORTOT pour une mise en location d'une parcelle derrière les bâtiments industriels lui appartenant. La vente n'est pas envisageable compte tenu du passage d'une canalisation sous terrain.
- Lors des manifestations sportives organisées dans le hall de la salle omnisports, le problème de mise à disposition des appareils de froid est problématique et récurrent. Un devis a été demandé pour mettre un réfrigérateur dans le bar. L'option « bahut » sera retenue.